

Image not found or type unknown



indemnisation pour catastrophe naturelle

Par **peche 44**, le **06/12/2009** à **20:04**

apres expertise de l assurance, une imdemnisation est alors calculée par l"expert en 1 h 30
.beaucoup de desordres n ont pas été pris en compte par l"expert {tuffeau
,garage,remise,plafonds.....}
quels recours avons ?
merci pour votre reponse.